

ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION



CONVENTION FINANCIÈRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

CONTRIBUTION D'INSCRIPTION (A remettre lors du dépôt du dossier d'inscription/réinscription)	Pour l'inscription	Pour la réinscription (et les élèves de l'école SMP)
Par enfant	55 €	25 €/an

Si votre enfant appartenait déjà à l'Ensemble scolaire Sainte Marie, ce sont bien évidemment les coûts de réinscription qui sont imputés.

CONTRIBUTION ANNUELLE FIXE	MATERNELLE & ELEMENTAIRE	COLLÈGE
Cette contribution couvre l'ensemble de l'équipement et des propositions pédagogiques : activités culturelles, sorties pédagogiques de proximité, concours, manuels scolaires, ...	135 €/an	150 €/an

CONTRIBUTION MENSUELLE AJUSTEE	MATERNELLE & ELEMENTAIRE	COLLÈGE
Votre quotient familial (voir avis d'imposition)		
Tranche 1 : Entre 0 € et 300 €	11 €/mois	16 €/mois
Tranche 2 : Entre 301 € et 617 €	19 €/mois	29 €/mois
Tranche 3 : Entre 618 € et 764 €	27 €/mois	38 €/mois
Tranche 4 : Entre 765 € et 917 €	34 €/mois	43 €/mois
Tranche 5 : Entre 918 € et 1 059 €	41 €/mois	55 €/mois
Tranche 6 : Entre 1 060 € et 1 200 €	49 €/mois	64 €/mois
Tranche 7 : A partir de 1 201 €	51 €/mois	69 €/mois

Une réduction sur les contributions annuelles fixes et mensuelles ajustées sera automatiquement accordée, calculée par notre service comptabilité et déduite de votre facture, pour les fratries scolarisées dans l'ensemble scolaire. Cette remise est :

- de - 10 % pour le 2ème enfant inscrit,
- de - 20 % pour le 3ème enfant inscrit,
- de - 30 % pour le 4ème enfant inscrit ainsi que le(s) suivant(s).

CONTRIBUTION PC PORTABLE	Collégiens de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème}
En complément de la participation financière de l'OGEC	18 €/mois

CONTRIBUTION VOLONTAIRE FACULTATIVE	Merci de décider du montant mensuel de votre contribution.		
Nous remercions la générosité des familles qui encouragent les projets immobiliers et pédagogiques en cours et à venir.			
2 €	5 €	10 €	Autre : _____ €

APEL (Association de parents) - La cotisation pour l'année 2023-2024 est fixée à 16 € par famille (ou à 4 € par famille si votre aîné est scolarisé dans un autre établissement d'enseignement catholique)		
16 €	4 €	Je ne souhaite pas cotiser pour l'APEL

Ces tarifs sont sujets à une possible augmentation statuée en Mai de l'année en cours.

Le(les) représentant(s) légal(aux),